

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1795

5 août 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| ADD Venture S.A. | 86121 | ITW Business Development S.à r.l. | 86148 |
| BioPart Investments S.A. | 86123 | Leopard Germany Bero 1 S.à r.l. | 86133 |
| BKL S.à r.l. | 86143 | LSH II CO | 86114 |
| Blooming Creek Holding S.A. | 86156 | Luninvest International S.A. | 86148 |
| Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS) | 86152 | Mane Sàrl | 86143 |
| Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS) | 86138 | Mecla S.A., SPF | 86151 |
| Comgest Panda | 86114 | Moivre S.A. | 86124 |
| Costamar Finances Holding | 86133 | Morgan Stanley Asset Management S.A. | 86148 |
| Costamar Finances Holding SPF S.A. | 86133 | MSEOF Finance S.à r.l. | 86139 |
| Delux Sport S.à r.l. | 86120 | New Star International Property (Luxem- bourg Three) S.à r.l. | 86148 |
| Dresdner Euro Money Management | 86117 | New Super Selector S.à r.l. | 86150 |
| Eltyser | 86118 | Nicotel Holding SA | 86152 |
| EM Whole Loan SA | 86128 | Oasis Finance SA | 86147 |
| European Life Science Associates S.à r.l. | 86158 | Ourasi S.à r.l. | 86158 |
| European Screening Limited S.à r.l. | 86157 | Party Rent Luxembourg, Sàrl | 86151 |
| Fimalux S.A. | 86157 | Promonova S.A. | 86153 |
| Flint Group S.A. | 86117 | Qualcount S.A., SPF | 86154 |
| GSIP II Helium S.à r.l. | 86120 | Ramirez Electro S.A. | 86151 |
| GSIP II Helium S.à r.l. | 86126 | RDL S.à r.l. | 86152 |
| GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l. | 86126 | Revada | 86156 |
| Ikano Fund Management S.A. | 86142 | Rinteln S.à r.l. | 86156 |
| Ikano S.A. | 86125 | Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. | 86151 |
| IK Investment Partners S.à r.l. | 86122 | Riviera Hotel Investments S.A. | 86156 |
| Intereuropean Finance & Energy Holding S.A. | 86128 | Singoli Luxembourg S.à r.l. | 86122 |
| Intereuropean Finance & Energy Holding S.A. | 86120 | Skinprotect AG | 86157 |
| International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaal | 86142 | Stramongate S.A. | 86160 |
| IPL Luxembourg Sàrl | 86147 | Swan Walk S.à r.l. | 86160 |
| | | Transmec International S.A. | 86147 |
| | | Valensole S.A. | 86127 |
| | | X-Fashion | 86128 |

Comgest Panda, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 58.116.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 26 avril 2011, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur,

- de nommer, avec effet au 26 avril 2011, Monsieur Arnaud Hurtard, Caceis Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2012, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Comgest Panda
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011079901/18.

(110089608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.024.

—
In the year two thousand eleven, on the twentieth of May.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Kees-Jan Avis, residing professionally in Luxembourg,

acting as a special attorney of the board of directors (the Board) of LSH II CO S.A., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 152024 (the Company), incorporated on March 17, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 888 of April 29, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer on December 30, 2010, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 659 of April 7, 2011.

pursuant to the resolutions taken by the Board dated May 16, 2011 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following:

I. The Company has an issued share capital of four hundred and eighty-one thousand eighty-nine United States dollars (USD 481,089) consisting of fifty-three thousand eight hundred (53,800) class A shares (the Class A Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each and by four hundred and twenty-seven thousand two hundred and eighty-nine (427,289) class B shares (the Class B Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each.

II. Article 5.2. of the Articles of Incorporation of the Company provides the following:

" 5.2. Authorised Capital.

5.2.1. In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at fifty million United States dollars (USD 50,000,000) represented by fifty million (50,000,000) Class B shares having a par value of one United States dollar (USD 1) per share, which are reserved for issuance at a later time.

5.2.2. During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without any share premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full

or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

III. Pursuant to the Resolutions, the Board resolved to

(a) increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of one hundred and sixty-six thousand forty-seven United States dollars (USD 166,047) so as to raise it from its present amount of four hundred and eighty-one thousand eighty-nine United States dollars (USD 481,089) up to six hundred and forty-seven thousand one hundred and thirtysix United States dollars (USD 647,136) by of the issuance of one hundred and sixty-six thousand forty-seven (166,047) Class B Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each (the New Shares), and

(b) authorise each and any director, with power of substitution, to appear and do all the necessary in front of any Luxembourg notary to have the above increase confirmed and registered.

IV. The New Shares have been subscribed as follows:

(i) one hundred and sixty thousand eight hundred and forty-nine (160,849) newly issued Class B Shares by 1815107 Ontario Inc., an incorporation having its registered office at Suite 1600, First Canadian Place 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G5, Canada, and fully paid up by a cash contribution in an aggregate amount of twenty-six million seven hundred and eighty-six thousand United States dollars (USD 26,786,000).

(ii) five thousand one hundred and ninety-eight (5,198) newly issued Class B Shares by CMG Surety LLC, a limited company having its registered office at 1016 Collier Center Way, Suite 100, Naples, Florida 34110, United States of America, and fully paid up by a cash contribution in an aggregate amount of eight hundred and twenty-nine thousand seven hundred and sixty-five United States dollars and seventy-eight cents (USD 829,765.78).

V. The cash contributions in the aggregate amount of twenty-seven million six hundred and fifteen thousand seven hundred and sixty-five United States dollars and seventy-eight cents (USD 27,615,765.78) so made to the Company are allocated as follows:

(i) an amount of one hundred and sixty-six thousand forty-seven United States dollars (USD 166,047) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) any amount in excess is allocated to the share premium account of the Company.

VI. As a result of the above, article 5.1.1. of the Articles shall henceforth read as follows:

“ **5.1.1.** The Company’s issued share capital is set at six hundred and fortyseven thousand one hundred and thirty-six United States dollars (USD 647,136) consisting of fifty-three thousand eight hundred (53,800) class A shares (the Class A Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each and by five hundred and ninety-three thousand three hundred and thirty-six (593,336) class B shares (the Class B Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro (7.000.-EUR).

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mil onze, le vingt mai.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

M. Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d’administration (le Conseil) de LSH II CO, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 152024 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 888 du 29 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Martine Schaeffer le 30 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 659 du 7 avril 2011,

en vertu des décisions prises par le Conseil en date du 16 mai 2011 (les Décisions).

Une copie des Décisions signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société a un capital social émis de quatre cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 481.089), représenté par cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions de classe A (les Actions de Classe A) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et par quatre cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (427.289) actions de classe B (les Actions de Classe B) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

II. L'article 5.2 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

« **5.2 Capital Autorisé.**

«5.2.1. En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) actions de Classe B ayant une valeur nominal d'un dollar américain (USD 1) chacune. Ces actions seront désignées comme des actions de «Classe B» au moment de leur émission.

5.2.2. Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.»

III. En vertu des Décisions, le Conseil a décidé:

(a) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de cent soixante-six mille deux quarante-sept dollars américains (USD 166.047) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 481.089) à six cent quarante-sept mille cent trente-six dollars américains (USD 647.136) par l'émission de cent soixante-six mille deux quarante-sept Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les Nouvelles Actions), et

(b) d'autoriser tout administrateur, avec pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire luxembourgeois et à faire le nécessaire pour que l'augmentation de capital ci-dessus soit réalisée et enregistrée.

IV. Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

(i) cent soixante mille huit cent quarante-neuf (160.849) Actions de Classe B nouvellement émises par 1815107 Ontario Inc., une société, dont le siège social se situe à Suite 1600, First Canadian Place 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G5, Canada, et libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille dollars américains (USD 26.786.000),

(ii) cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit Actions de Classe B nouvellement émises par CMG Surety LLC, une société, dont le siège social se situe à 1016 Collier Center Way, Suite 100, Naples, Floride 34110, Etats-Unis d'Amérique, et libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent vingt-neuf mille sept cent soixante-cinq dollars américains et soixante-dix-huit cents (USD 829.765,78).

V. Les apports en numéraire d'un montant total de vingt-sept millions six cent quinze mille sept cent soixante-cinq dollars américains et soixante-dix-huit cents (USD 27.615.765,78) ainsi effectués à la Société sont affectés comme suit:

(i) un montant de cent soixante-six mille deux quarante-sept dollars américains (USD 166.047) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) l'excédent est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

VI. En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1.1. des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.1.** La Société a un capital social émis de six cent quarante-sept mille cent trente-six dollars américains (USD 647.136) représenté par cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions de classe A (les Actions de Classe A) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et par cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-six (593.336) actions de classe B (les Actions de Classe B) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à sept mille euros (7.000.-EUR).

Dont acte, et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera. Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Avis, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23544. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080866/162.

(110090212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Dresdner Euro Money Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom 14. Juni 2011

In der Jahreshauptversammlung vom 14. Juni 2011 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Jean-Christoph Arntz mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, Herr Thomas Linker mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland sowie Herr Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, wurden zur Wiederwahl in den Verwaltungsrat der Gesellschaft vorgeschlagen und von der Versammlung einstimmig für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012 gewählt.

- Wiederwahl von KPMG Audit S.à.r.l. Luxembourg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012.

Senningerberg, den 14. Juni 2011.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011083085/20.

(110092660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Flint Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 31 mai 2011, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Charles Knott, avec adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Steven Koltès, avec adresse au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Emanuela Brero, avec adresse professionnelle au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Howard Poulson, avec adresse au 6, The Clockhouse, St. Mongah's Court, HG3 3TY Copgrove, Harrogate, Royaume-Uni

- Peter Koivula, avec adresse au 8, Mannerheimintie, 00100 Helsinki, Finlande

- Sean Alexander Nieberding, avec adresse au 24, WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse, 60323 Francfort, Allemagne

- Christian Wildmoser, avec adresse au 94, Bahnhofstraße, 8001 Zürich, Suisse

- Antoine Fady, avec adresse professionnelle au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011080769/27.

(110089806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Elyser, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.187.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- Monsieur Daniel BODEA, de nationalité roumaine, né le 11 mai 1970 à Roman (Romania);
- Monsieur Patrick HAMPE, de nationalité belge, né le 21 mars 1954 à Mouscron (Belgique); et
- Madame Michèle LEFEBVRE, de nationalité belge, née le 21 janvier 1955 à Kortrijk (Belgique);
- Monsieur John WRIGHT, de nationalité britannique, né le 18 octobre 1941 à Greifswald;
- Monsieur Thomas HAMPE, de nationalité belge, né le 14 juillet 1977 à Monaco;
- Monsieur Vasile STRUGARU, de nationalité roumaine, né le 19 février 1973 à Gura Humorului.

Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procurations données,

Lesquelles procurations après avoir été signées «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet – Capital

Art. 1^{er} . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ELTYSER».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de licences y rattachées.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EURO (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Monsieur Daniel BODEA | 39 |
| Monsieur Patrick HAMPE | 28 |
| Madame Michèle LEFEBVRE | 28 |
| Monsieur John WRIGHT | 3 |
| Monsieur Thomas HAMPE | 1 |
| Madame Vasile STRUGARU | 1 |
| Total des parts: | 100 |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentants l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

Monsieur Patrick HAMPE, de nationalité belge, né le 21 mars 1954 à Mouscron (Belgique) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 mai 2011 - WIL/2011/338 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 13 mai 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011077499/123.

(110085842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Delux Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6950 Olingen, 17, rue de Rodembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011079911/11.

(110089670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

GSIP II Helium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.055.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080015/10.

(110089662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Intereuropean Finance & Energy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.422.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle, pour une durée de 3 ans, les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant

son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011080064/18.

(110088901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ADD Venture S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, constituée suivant acte reçu du 22 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.274. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 11 mars 2009, N° 533.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 640 (six cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9 des statuts, dernier alinéa en vue de lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée par la signature d'un de ses administrateurs-délégués ou par la signature collective de deux administrateurs.»;

2. Renouvellement des mandats des administrateurs;

3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'article 9 des statuts dernier alinéa en vue de lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée par la signature d'un de ses administrateurs-délégués ou par la signature collective de deux administrateurs.»

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de réélire aux fonctions d'Administrateurs pour un terme de 6 ans:

- Madame Remedios Dupasquier, née le 13 juillet 1928 à Balanga (Philippines), demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, CH-3963 Valais, Suisse

- Monsieur Pierre Dupasquier, né le 30 juillet 1930 à Virieu-le-Grand (France), demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, CH-3963 Valais, Suisse

- Madame Catherine Dupasquier, née à Manille (Philippines) le 28 mai 1958, demeurant à 7 rue Sextius Michel 7, F-75015 Paris

- Madame Anne-Marie Morrongiello, née le 10 mars 1957 à Paris, demeurant à Chemin Armand Dufaux 80, CH-1246 Corsier, Suisse

- Monsieur Jacques Yves Dupasquier, né le 16 janvier 1962 à Boulogne Billancourt (France), demeurant à 38 Pili Avenue South Forbes Park Makaty City Philippines 1120

Troisième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un terme de 6 ans:

- Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, avenue Marie-Thérèse 36, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.933.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24453. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011079801/63.

(110089592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62022 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080050/10.

(110089589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Singoli Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 148.183.

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

- Isabella Sofia SING, commerçante, demeurant à D-78647 Trossingen, Auf Nordfeld, 13,

ici représentée par Ingo ERB, comptable, demeurant professionnellement à L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 avril 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

associée unique de la société "Singoli Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5445 Schengen, 110, route du Vin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.183, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 8 septembre 2009, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1951 du 7 octobre 2009.

La comparante, représentée comme il est dit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège social de Schengen à Remich et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.»

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse à L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ERB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2011. REM/2011/544. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080213/35.

(110089580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

BioPart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 132.445.

L'an deux mille onze.

Le huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, docteur en pharmacie, spécialiste en biologie médicale, né à Sarreguemines (France), le 5 décembre 1969, demeurant à L-8140 Bridel, 73, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme BioPart Investments S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 132445, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2551 du 9 novembre 2007.

Le comparant est ici représenté par Maître Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 62.300.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 62.331.000,- EUR, par la création et l'émission de 623.000 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, avec une prime d'émission totale de 100.000,- EUR, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvellement créées.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Monsieur Jean-Luc DOURSON, préqualifié, est le seul et unique actionnaire de la Société, tel que cela résulte du registre des actions nominatives présenté ce jour au notaire instrumentant.

III.- Dès lors, l'actionnaire unique peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société.

IV.- Dans ces conditions, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 62.300.000,- EUR (soixante deux millions trois cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 62.331.000,- EUR (soixante deux millions trois cent trente et un mille euros), par la création et l'émission de 623.000 (six cent vingt trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, avec une prime d'émission totale de 100.000,- EUR (cent mille euros), jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les 623.000 (six cent vingt trois mille) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'actionnaire unique préqualifié, par un apport autre qu'en numéraire constitué par l'intégralité des actions formant le capital de la société identifiée dans le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessous.

L'apporteur déclare être le seul propriétaire des actions apportées.

L'apporteur déclare encore qu'il n'existe pas d'empêchements légaux ou contractuels au transfert de propriété de l'apport et qu'il accomplira toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 8 juin 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg S.à R.L., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 113621, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur de l'apport (EUR 62.400.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société BioPart Investments S.A. émises en contrepartie, soit 623.000 (six cent vingt trois mille) actions ayant une valeur nominale de 100,- EUR chacune et à la création de la prime d'émission, soit 100.000,- EUR."

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Date d'effet

Les parties conviennent que l'apport sera effectif ce jour, au niveau comptable, juridique et fiscal.

Déclaration fiscale

L'apporteur déclare expressément placer l'apport des actions tel que décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg S.à R.L., sous le régime d'exonération du bénéfice de cession définie en matière d'impôt sur le revenu par l'article 22bis L.I.R.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 62.331.000,- EUR (soixante deux millions trois cent trente et un mille euros), représenté par 623.310 (six cent vingt trois mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six mille sept cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Christophe ANTINORI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2011. Relation GRE/2011/2188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011079845/83.

(110089568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Moivre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.739.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOIVRE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011087377/25.

(110098463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Ikano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.842.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 6 juin 2011 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

1) Conseil de Surveillance

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des Membres du Conseil de Surveillance suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011:

Peter Arras Feodor KAMPRAD, Membre du Conseil de Surveillance adresse professionnelle 19, Weiveldlaan, B-1930 Zaventem, Belgique

Hans Jonas Ingvar KAMPRAD, Membre du Conseil de Surveillance adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Niklas Achim Mathias KAMPRAD, Membre du Conseil de Surveillance adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Per Åke LUDVIGSSON, Membre du Conseil de Surveillance adresse professionnelle 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Håkan Waldemar THYLÉN, Membre du Conseil de Surveillance adresse professionnelle 10, Hjortnäsvägen, S-793 31 Leksand, Suède

Björn Neville Philip BAYLEY, Membre du Conseil de Surveillance

adresse professionnelle 13463 NE 36th Street, WA 98005 Bellevue, Washington, USA

Hans Per Henrik KARLSSON, Membre du Conseil de Surveillance adresse professionnelle 13, Birger Jarlsgaten, S-111 45 Stockholm, Suède

Jens ENGVALL, Membre du Conseil de Surveillance

adresse professionnelle Arenavägen 45, S-121 77 Joanneshov, Suède

2) Directoire

Hans Birger Viktor LUND, Membre du Directoire

adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Mats Håkan HÅKANSSON, Membre du Directoire

adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Jan Tomas WITTBJER, Membre du Directoire

adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

3) Réviseur d'Entreprises agréé

KPMG Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B 103.590

adresse professionnelle 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Ikano S.A.*

Birger Lund

Membre du Directoire

Référence de publication: 2011080822/47.

(110090387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

**GSIP II Helium S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.055.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 140.055 (the "Company").

There appeared:

1. GS International Infrastructure Partners II, LP, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglard House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Marie-Florence Geste, Jurist, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS Global Infrastructure Partners II, LP, limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by Marie-Florence Geste, Jurist, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(together the "Shareholders").

The said proxies, initialed *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

1. Decision to amend the corporate name of the Company from "GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l." into "GSIP II Helium S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such modification.

After this had been set forth, the Shareholders, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend the corporate name of the Company from "GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l." into "GSIP II Helium S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "GSIP II Helium S.à r.l.".

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.140.055 (la «Société»).

Ont comparu:

1. GS International Infrastructure Partners II, LP, un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des "Exempted Limited Partnerships" dans les Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Marie-Florence Geste, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS Global Infrastructure Partners II, LP, un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représenté par Marie-Florence Geste, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; (ensemble les «Associés»)

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les comparants, agissant en leur qualité susvisée, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de «GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l.» en «GSIP II Helium S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

Ceci ayant été exposé, les Associés, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte de la décision suivante.

Résolution unique

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de «GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l.» en «GSIP II Helium S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est «GSIP II Helium S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M.-F. GESTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23925. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011080014/90.

(110089659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Valensole S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.373.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 juin 2011

1. M. Jacques CLAEYS a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. MM. Massimo RASCHELLA et Sébastien ANDRE ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 9.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALENSOLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081005/18.

(110090432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Intereuropean Finance & Energy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.422.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011080065/13.

(110088902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

EM Whole Loan SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.897.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 1^{er} juin 2011

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juin 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2011 et ce pour une période de 5 ans. Le mandat de l'administrateur sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri. L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011081330/18.

(110090584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

X-Fashion, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 161.246.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "POINT CARRE INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151070,

ici représentée par Mademoiselle Charlotte SON, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 9 mai 2011.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "X-FASHION" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat et la vente en gros ou en détail de tous articles d'habillement, textiles, articles de sport et loisirs, chaussures, sacs, bijoux de fantaisie ainsi que tout autre accessoire de mode.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "POINT CARRE INTERNATIONAL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à deux (2).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société anonyme de droit luxembourgeois "POINT CARRE INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151070, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Xavier GOEBELS, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 6 août 1971, demeurant à B-6820 Florenville, 16, Place Albert 1^{er} (Belgique), est nommé représentant permanent de l'administrateur unique mentionné ci-avant.
- 4) Les personnes morales suivantes sont nommées aux fonctions de commissaires aux comptes:
 - la société anonyme de droit luxembourgeois "THE CLOVER", établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149293, et
 - la société à responsabilité limitée "EUROPE ET CROISSANCE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132827.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et des commissaires aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.
- 6) Le siège social de la Société sera établi à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011 LAC/2011/25422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078948/227.

(110087461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Costamar Finances Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Costamar Finances Holding).**

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 avril 2011.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2011080351/14.

(110088222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Leopard Germany Bero 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 161.277.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of May.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Bero Holding 1 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, incorporated on April 26th 2011 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B 160736,

represented by Miss Rowena FOWDEN, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 30th May 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of a private limited company to be incorporated.

Art. 1. A private limited company (société à responsabilité limitée) is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "Leopard Germany Bero 1 S.à.r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies in Luxembourg or abroad, as well as the management, control and development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

4.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

4.4 The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

4.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

4.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

4.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

4.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000. - (twenty thousand Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 200. - (two hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have under their sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2011.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.000.-

Resolutions of the sole member

The sole member, represented as above-mentioned, representing the whole corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company Mr. Robert KIMMELS, director, born on 4th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg. The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausend elf, den dreissigsten Mai.

Vor Me Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Leopard Germany Bero Holding 1 S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1913 Luxemburg, 12, Rue Léandre Lacroix, gegründet gemäss Urkunde vom 26. April 2011 vor Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B 160736, vertreten durch Frau Rowena FOWDEN, mit beruflicher Anschrift in L-1913 Luxemburg, 12, Rue Léandre Lacroix,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 30. Mai 2011. Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" paraphiert wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die der nachstehenden Satzung, sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Leopard Germany Bero 1 S.à.r.l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4.

4.1 Das Unternehmen befasst sich mit dem Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland durch Kauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise, sowie mit der Verwaltung, der Kontrolle und dem Ausbau dieser Beteiligungen. Das Unternehmen kann diese Beteiligungen auch durch Verkauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise abtreten.

4.2 Das Unternehmen kann Finanzimmobilien erwerben, entwickeln und verwalten; zu seinen Aktivitäten zählen des weiteren der Verkauf von ausgewählten Immobilien oder Teilen dieser Immobilien im Rahmen der regulären Verwaltung von Investition, Förderung, Verkauf, Verwaltung und/oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie sämtliche Tätigkeiten in Bezug auf Immobilien (u. a. das direkte bzw. indirekte Halten von Beteiligungen an Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland), deren wesentliche Ziele der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind.

4.3 Darüber hinaus kann das Unternehmen sämtliche Patente, Marken und sonstigen Rechte am geistigen Eigentum und immaterielle Rechte sowie alle sonstigen zugehörigen oder ergänzenden Rechte erwerben und verfolgen.

4.4 Das Unternehmen kann – unter Einhaltung des geltenden Rechts – insbesondere über die Ausgabe von Anleihen (konvertierbar oder nicht konvertierbar), über Bankkredite oder Kontokorrent der Anteilseigner Kredite jeglicher Art aufnehmen und anderen Unternehmen, an denen es direkte, indirekte oder keine Beteiligungen hält, Darlehen, Anleihen, Kredite oder Sicherheiten gewähren.

Darüber hinaus kann das Unternehmen in Beteiligungen an allen übertragbaren Wertpapieren, Bardepots, kurzfristigen Schatzwechseln sowie sonstigen Anlageformen, in spezielle Prozesse, Obligationen, Optionen oder Optionsscheine investieren, um diese per Kauf, per Zeichnung oder auf sonstige Weise zu erwerben, zu verkaufen oder zu tauschen.

4.5 Das Unternehmen kann zur Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen des Unternehmens und seiner verbundenen Unternehmen oder Tochterunternehmen oder Gesellschaften, an denen das Unternehmen beteiligt ist bzw. sonstigen, vom Unternehmen für geeignet erachteten Gesellschaften, sowie allen Verwaltungsratsmitgliedern, Managern oder sonstigen Vertretern des Unternehmens oder denen seiner verbundenen Unternehmen, Tochterunternehmen oder sonstigen für geeignet erachteten Gesellschaften jegliche Garantie, Bürgschaft oder sonstige Form von Sicherheit oder Unterstützung gewähren, wobei es gleich ist, ob durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung aller oder ausgewählter Immobilien oder sonstiger (aktueller oder künftiger) Anlagegüter des Unternehmens oder durch alle diesbezüglichen Methoden.

4.6 Es ist berechtigt, sämtliche gewerblichen, kommerziellen, finanziellen, persönlichen oder immobilienbezogenen Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit den Unternehmenszielen vollständig oder teilweise in Verbindung stehen.

4.7 Es kann seine Ziele direkt oder indirekt unter eigenem Namen oder im Namen Dritter verfolgen, ausschließlich oder im Zusammenhang mit der Ausführung sämtlicher Aktivitäten, die der Erreichung der vorgenannten Ziele bzw. der Ziele von Unternehmen dienen, an denen das Unternehmen beteiligt ist.

4.8 Das Unternehmen kann generell sämtliche Steuerungs- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und alle Aktivitäten ausführen, die es im Rahmen seiner Geschäftstätigkeit für geeignet hält; außerdem kann es vergütete oder nicht vergütete Verwaltungsmandate für andere Unternehmen in Luxemburg und im Ausland innehaben.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000.(zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 200.- (zweihundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift von jeweils einem Geschäftsführer.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch einen, oder im Falle wo mehrere Gesellschafter am Gesellschaftskapital beteiligt sind, von zwei Gesellschaftern gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Falls, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000.- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.000.- EUR.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Robert KIMMELS, Direktor, geboren am 4. März 1969 in Breukelen (Niederlande) zu ernennen, beruflich wohnhaft in 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg.

Der alleinige Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse bestimmen und sie abberufen.

Der alleinige Geschäftsführer ist für eine unbestimmte Dauer gewählt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Der amtierende Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartmentin, hat dieselbe mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. FOWDEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25092. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg

Luxemburg, den 8. Juni 2011.

Référence de publication: 2011079409/264.

(110088478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS), Fondation.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg G 113.

Annexe: Comptes annuels au 31.12.2010

Attestation

J'ai été chargé de la révision des comptes du "CENTRE EUROPEEN DE GEODYNAMIQUE ET DE SEISMOLOGIE (ECGS)" à Luxembourg, établissement d'utilité publique.

Pour ce faire j'ai examiné les comptes établis pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 avec une perte de 29.476,57 EUROS.

J'ai procédé aux sondages et vérifications appropriés aux circonstances données et j'ai pris connaissance des informations et données nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

J'ai constaté que les comptes annuels en question sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

L'analyse des dépenses me permet d'attester que les subventions reçues tant du Conseil de l'Europe que du Gouvernement Luxembourgeois ont été utilisées conformément à leur destination.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Gerhard Nellinger.

Balance Générale au 25.03.2011

Période(s): 00/2010-12/2010; Solde: Tout; Monnaie locale: EUR; Compte(s): 0-6;

| Compte | Description | Ouverture | Période (12/2010) | | Y-T-D (1 /2010- 12/2010) | | Solde |
|--------|--|------------|-------------------|------------|--------------------------|------------|------------|
| | | | Débit | Crédit | Débit | Crédit | |
| 1021 | Valeur du patrimoine de départ | -50.811,43 | | | | | -50.811,43 |
| 1101 | Résultats reportés (solde créditeur) | -82.603,65 | | | | | -82.603,65 |
| 1941 | Programmes d'éducation | -5.420,00 | 5.420,00 | | 5.420,00 | | |
| 1945 | Provision Borehole-Gravimètre | -2.500,00 | 2.500,00 | | 2.500,00 | | |
| 1946 | Provision Frais laboratoire | | | -10.000,00 | | -10.000,00 | -10.000,00 |
| 1947 | Provision J.L.G. | -1.920,00 | 1.920,00 | -10.000,00 | 1.920,00 | -10.000,00 | -10.000,00 |
| 1948 | Provision Etudes Séismologiques | -15.000,00 | 15.000,00 | -35.000,00 | 15.000,00 | -35.000,00 | -35.000,00 |
| 1949 | Provision Euroseis 2009 | -4.500,00 | 4.500,00 | | 4.500,00 | | |
| 1950 | Prov. FNR-Postdoc Agreement Samsonov .. | | | -46.500,00 | | -46.500,00 | -46.500,00 |

| | | | | | | | |
|----------|--|-----------|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| 1951 | Prov. pour Mesures Gravimétriques | | | -10.000,00 | | -10.000,00 | -10.000,00 |
| 1952 | Provo pour Projet Grace | | | -13.000,00 | | -13.000,00 | -13.000,00 |
| 1953 | Projet Yellowstone Park | | | -7.660,00 | | -7.660,00 | -7.660,00 |
| 1954 | Prov. pour publications | | | -1.000,00 | | -1.000,00 | -1.000,00 |
| 1955 | Prov. pour déplacement employés | | | -3.000,00 | | -3.000,00 | -3.000,00 |
| 1956 | Prov. pour Missions Employés | | | -2.000,00 | | -2.000,00 | -2.000,00 |
| 40000000 | Cpte Centralisateur Fournisseur | -9.520,55 | 16.464,19 | -7.343,04 | 112.042,09 | -102.521,54 | ,00 |
| 41000000 | Cpte Centralisateur Client | | 500,00 | -500,00 | 10.885,00 | -10.885,00 | |
| ...100 | Salaire Galassi | | 3.229,25 | -3.229,25 | 20.743,47 | -20.743,47 | |
| 42102 | Salaire Oth | | 7.353,56 | -7.353,56 | 51.561,32 | -51.561,32 | |
| 42103 | Salaire Samsonov | | 3.552,42 | -3.552,42 | 3.552,42 | -3.552,42 | |
| 43100 | Sécurité Sociale - CCSS | -5.406,42 | 3.911,86 | -4.883,91 | 26.630,42 | -26.107,91 | -4.883,91 |
| 44011 | Ministère - Subventions | 22.880,00 | 22.880,00 | | 22.880,00 | -22.880,00 | 22.880,00 |
| 44022 | APO - Autres subventions | | 12,00 | | 12,00 | | 12,00 |
| 44053 | Fonds National de la recherche Luxembourg . . | 4.000,00 | 9.697,86 | | 9.697,86 | -4000,00 | 9.697,86 |
| 44441 | Adm. contr. directes - Impôts sur salaires | | 3.649,10 | -3649,10 | 17.559,80 | -17.559,80 | |
| 44618 | TVA - Autres | -863,26 | | -907,88 | 863,26 | -907,88 | -907,88 |
| 4640 | Provision pour frais à recevoir | -1.689,12 | 1.689,12 | -6.947,23 | 1.689,12 | -6.947,23 | -6.947,23 |
| 5121 | BCEE LU83 0019 1000 314 35000 | 42.792,47 | 53.014,56 | -38.164,58 | 374.367,27 | -255.324,74 | 161.835,00 |
| 5122 | BCEE LU58 0019 0175 5864 9000 USD | | 126,24 | | | | 126,24 |
| 5132 | BCEE LU41 0019 5412 6480 8000 COMPTE . . . | 91.236,63 | 593,05 | -1.50 | 593,05 | -40.001,50 | 51.828,18 |
| 5133 | BCEE LU70 0019 4812 2850 3000 LIVRET I . . . | 19.127,81 | 67,80 | | 67,80 | -12.000,00 | 7.195,61 |
| 5311 | Caisse siège | 71,28 | | | 210,00 | -206,64 | 74,64 |
| 58110 | Transfert Caisse | | | | 52.000,00 | -52.000,00 | |
| | TOTAL GENERAL | ,00 | 157.142,77 | -214.692,47 | 735.882,88 | -765.882,88 | -29.478,57 |
| | TOTAL OUVERTURE | | | | 180.234,43 | -180.234,43 | |
| | TOTAL ENTREPRISE | | | | 916.117,31 | -945.593,88 | |

Référence de publication: 2011080491/80.

(110089370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.304.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MSEOF Manager, S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89112 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement – fonds d'investissement spécialisé established under the Luxembourg law of February 13, 2007 on specialized investment funds,

here represented by Jennifer Christ, employee, with professional address at 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 26, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of MSEOF Finance S.à r.l. (the Company), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94618, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 30, 2003 published in the Mémorial C n° 899 of September 2, 2003, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, of December 21, 2010, published in the Mémorial C n°732 of April 15, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-three million one hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 23.192.500,00) represented by two hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-five (231.925) shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred eleven thousand five hundred Euro (EUR 111,500,00) to raise it from its present amount of twenty-three million one hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 23.192.500,00) to twenty-three million three hundred and four thousand Euro (EUR 23.304.000,00) by creation and issuance of one thousand one hundred fifteen (1.115) new shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

MSEOF Manager, S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for all the one thousand one hundred fifteen (1.115) new shares at their total nominal value of one hundred eleven thousand five hundred Euro (EUR 111,500,00), together with a total share premium of eight Euro twenty-five cents (EUR 8,25) and to fully pay them up by contribution in cash in the aggregate amount of one hundred eleven thousand five hundred and eight Euro twenty-five cents (EUR 111.508,25).

The total amount of one hundred eleven thousand five hundred and eight Euro twenty-five cents (EUR 111.508,25) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-three million three hundred and four thousand Euro (EUR 23.304.000,00) represented by two hundred thirty-three thousand and forty (233.040) shares of one hundred Euro (EUR 100,00) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1.700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MSEOF Manager, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89112 et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour le compte de MORGAN

STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fonds commun de placement – fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés,

ici représentée par Jennifer Christ, employée privée, avec adresse professionnelle au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSEOF Finance S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94618 constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C n°899 d u 2 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 21 décembre 2010 par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial C n°732 du 15 avril 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 23.192.500,00) représenté par deux cent trente et un mille neuf cent vingt-cinq (231.925) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent onze mille cinq cents Euros (EUR 111,500,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euro (EUR 23.192.500,00) à vingt-trois millions trois cent quatre mille Euro (EUR 23.304.000,00) par la création et l'émission de mille cent quinze (1.115) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

MSEOF Manager, S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, susnommé, par son mandataire, déclare souscrire les mille cent quinze (1.115) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale totale de cent onze mille cinq cents Euros (EUR 111,500,00), ensemble avec une prime d'émission totale de huit Euros vingt-cinq cents (EUR 8,25), et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de cent onze mille cinq cent huit Euros vingt-cinq cents (EUR 111.508,25).

Le montant de cent onze mille cinq cent huit Euros vingt-cinq cents (EUR 111.508,25) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions trois cent quatre mille Euros (EUR 23.304.000,00) représenté par deux cent trente-trois mille quarante (233.040) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25734. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078775/120.

(110087999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 31 mai 2011 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

1) Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011:

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur
adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg
Peter Arras Feodor KAMPRAD, Administrateur
adresse professionnelle en Belgique, 19, Weiveldaan, B-1930 Zaventem
Per Åke LUDVIGSSON, Administrateur
adresse professionnelle au Luxembourg, 35, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg
Hans Per-Henrik KARLSSON, Administrateur
adresse professionnelle en Suède, 13, Birger Jarlsgaten, S-111 45 Stockholm
Jesper NIELSEN, Administrateur et Administrateur-Délégué
adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

2) Délégué à la Gestion Journalière

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de Aurelien DUNET, employé privé

adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg
en tant que délégué à la gestion journalière de la société aux côtés de Jesper NIELSEN jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

3) Réviseur d'Entreprises agréé

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat au KPMG S.à r.l., Réviseur d'Entreprises agréé RCS Luxembourg B 103.590 adresse professionnelle au Luxembourg, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme
Pour *Ikano Fund Management S.A.*
Birger Lund
Administrateur

Référence de publication: 2011080821/42.

(110090388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A.*
Société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011080066/13.

(110089587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Mane Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 69-71, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 154.906.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Madame EWERT Christiane, commerçante, demeurant à L-8224 Mamer, 7 rue de Dublin, associée unique de la société MANE SARL, avec siège social à L-8224 Mamer, 7, rue de Dublin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B154.906, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 août 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2056 du 1^{er} octobre 2010.

La comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse de la société à L-2611 Luxembourg, 69-71, route de Thionville.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: EWERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2011. REM 2011 / 601. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080884/30.

(110089792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

BKL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 40, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 161.289.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A COMPARU:

M. Carlo Francesco BONUTTI, directeur de travaux, né le 14 mai 1947 à Bagnaria Arsa, Italie et résidant à 6 Impasse du Berger, Sentsich, 57570 Cattenom, France.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BKL S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Remich par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la conception, la fabrication, l'installation, l'assemblage, la maintenance, la réparation, le stockage et le commerce en général de structures métalliques ou de toutes autres matières similaires, chaudronnées et de tuyauterie, sur sites industriels, chantiers de construction ou de travaux publics, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes les activités commerciales, industrielles et/ou services qui s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un des gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

M. Carlo Francesco BONUTTI déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 1.250 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750.-€).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Carlo Francesco Bonutti, prénommé, en tant que gérant technique de la Société, et

- M. Raphaël Marcel Kruum, directeur général, né le 1 juillet 1970 à Baccarat, France et résidant à 2 Impasse de la Mairie, 90340 Chevremont, France, en tant que gérant administratif.

2. Le siège social de la Société est établi à L-5552 Remich, 40, rue de Mondorf.

Déclaration

Le notaire soussigné, constate que sur demande du comparant, le présent acte est en langue française.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BONUTTI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079210/178.

(110088596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Procès verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de Oasis Finance SA (la "société") avec effet du 7 juin 2011:

1. D'accepter la démission de M. Matthijs Bogers en tant que administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet à partir du 7 juin 2011;
2. D'accepter la démission de M. Stéphane Hepineuze en tant que administrateur de la société avec effet à partir du 7 juin 2011;
3. D'accepter la démission de Mlle. Mombaya Kimbulu en tant que administrateur de la société avec effet à partir du 7 juin 2011;
4. D'accepter la démission de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à partir du 7 juin 2011
5. D'accepter la nomination avec effet à partir du 7 juin 2011 de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tient en 2017 avec effet immédiat;
6. D'accepter la nomination avec effet à partir du 7 juin 2011 de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume Uni, avec adresse professionnelle a 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tient en 2017 avec effet immédiat;
7. D'accepter la nomination avec effet à partir du 7 juin 2011 de Mlle Elisabeth Wetz, née le 8 janvier 1979 au Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tient en 2017 avec effet immédiat;
8. D'accepter la nomination avec effet à partir du 7 juin 2011 de Castel Services S.à r.l., RCS Luxembourg B 152 622, avec siège social à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tient en 2017 avec effet immédiat;
9. De transférer le siège social de la société à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Signé à Luxembourg, le 7 juin 2011.

JTC (Luxembourg) SA
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2011080912/34.

(110089902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

T.I.N.T. S.A., Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 7 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
TRANSMEC INTERNATIONAL SA. abrégé T.I.N.T. S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011080999/15.

(110089957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

IPL Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011080071/11.

(110088915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011080130/11.

(110089671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080133/11.

(110089204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Luninvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Madame Hélène MERCIER, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- De nommer un nouveau président, Monsieur Giorgio BIANCHI, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri L - 1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011081508/21.

(110090640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

ITW Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.956.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of May.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

ITW Holdings UK, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at 99 Gresham Street, London EC2V 7NG, United Kingdom, registered with the Companies House under company number 03281710,

here represented by Mrs. Monique Martins, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ITW Business Development S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156956, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2 of January 3, 2011. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of March 10, 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million Euros (EUR 4,000,000.-) in order to raise it from its current amount of three million five hundred and twenty thousand Euros (EUR 3,520,000.-) to seven million five hundred and twenty thousand Euros (7,520,000.-), by creating and issuing four thousand (4,000) new shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up by way of contribution in cash for an amount of four million Euros (EUR 4,000,000.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the four thousand (4,000) Shares of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each for an amount of four million Euros (EUR 4,000,000.-), and to fully pay up such Shares in cash, therefore the amount of four million Euros (EUR 4,000,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at seven million five hundred and twenty thousand Euros (EUR 7,520,000.-) represented by seven thousand five hundred and twenty (7,520) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ITW Holdings UK, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au 99 Gresham Street, London EC2V 7NG, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 03281710,

ici représentée par Madame Monique Martins, gérante, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "ITW Business Development S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de

Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156956, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 3 janvier 2011. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mars 2011.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions Euro (EUR 4.000.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois millions cinq cent vingt mille Euro (EUR 3.520.000,-) à sept millions cinq cent vingt mille Euro (EUR 7.520.000,-), par la création et l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être émises entièrement payées par voie d'apport en numéraire pour un montant de quatre millions Euro (EUR 4.000.000,-).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les quatre mille (4.000) Parts Sociales de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune pour un montant de quatre millions Euro (EUR 4.000.000,-), et payer ces Parts Sociales par voie d'apport en numéraire, de telle sorte que le montant de quatre millions Euro (EUR 4.000.000,-) est à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions cinq cent vingt mille Euro (EUR 7.520.000,-) représenté par sept mille cinq cent vingt (7.520) parts sociales (ci-après désigné par les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé".

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 3.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23507. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077847/105.

(110086790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

New Super Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.100.

Rectificatif déposé le 23/05/2011 L110079049

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080134/11.

(110089621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Party Rent Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 96.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 8 juin 2011.
Référence de publication: 2011080168/10.
(110088835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 9 juin 2011.
Référence de publication: 2011080195/10.
(110089450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Ramirez Electro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 43.508.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011 a:

- reconduit Monsieur Udo SCHÖNWOLF, né le 12 décembre 1966 à Neunkirchen (Allemagne), demeurant à D-66780 REHLINGEN (Allemagne), 7 Kloppestrasse, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;
- reconduit Madame Michèle SCHMITZ, née le 29 juin 1958 à Oshwe (Congo), demeurant à L-3373 Leudelange (Luxembourg), 33 Domaine Schmiseleck, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;
- reconduit Monsieur Francisco RAMIREZ, née le 13 juillet 1960 à Algeciras (Espagne), demeurant à L-3373 Leudelange (Luxembourg), 33 Domaine Schmiseleck, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016;
- reconduit Madame Margot BECHET-GRAS, née le 15 septembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-3446 Dudelange (Luxembourg), 37 rue Mathias Gungs, dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011086868/23.

(110097768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Mecla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.451.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.
- De coopter comme nouvel administrateur, Madame Hélène MERCIER, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011081531/19.

(110091361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

RDL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011080200/11.

(110089672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Nicotel Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 avril 2011.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo SA, 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011087390/23.

(110098566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS), Fondation.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg G 113.

Annexe: Comptes annuels au 31.12.2002

Gerhard Nellinger
Dipl. - Kaufmann
Réviseur d'Entreprises
39, rue Arthur Herchen
L-1727 Luxembourg

Attestation

J'ai été chargé de la révision des comptes du "CENTRE EUROPEEN DE GEODYNAMIQUE ET DE SEISMOLOGIE (ECGS)" à Luxembourg, établissement d'utilité publique.

Pour ce faire j'ai examiné les comptes établis pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002 avec un bénéfice de 49.319,57 EUROS,-.

J'ai procédé aux sondages et vérifications appropriés aux circonstances données et j'ai pris connaissance des informations et données nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

J'ai constaté que les comptes annuels en question sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

L'analyse des dépenses me permet d'attester que les subventions reçues tant du Conseil de l'Europe que du Gouvernement Luxembourgeois ont été utilisées conformément à leur destination.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Gerhard Nellinger.

Balance Générale au 31.12.2002

Période(s): 00/2002-13/2002; Solde: Validé; Monnaie locale: EUR; Compte(s); 0-6;

| Compte | Description | Ouverture | Période (13/2002) | | Y-T-D (1 /2002 - 13/2002) | | Solde |
|----------|---------------------------------------|------------|-------------------|--------------|---------------------------|--------|------------|
| | | | Débit | Crédit | Débit | Crédit | |
| 1200 | Report à Nouveau | 51.859,42 | | | | | 51.859,42 |
| 40000000 | Cpte Centralisateur | | | | | | |
| | Fournisseur | -19.461,77 | | 19.461,77 | -7.679,83 | | -7.679,83 |
| 41000000 | Cpte Centralisateur Client . . | 47.099,77 | | 35.620,00 | -47.099,77 | | 35.620,00 |
| 4200 | Salaires VAN DAM | | | 55.270,42 | -55.244,42 | | 26,00 |
| 4201 | Salaires CODRAN | | | 15.434,01 | -15.434,01 | | |
| 4450 | Centre d'Affiliation | -3.378,34 | | 16.460,48 | -15.381,42 | | -2.299,28 |
| 4460 | Retenue Impôts sur Salaires | | | 2.459,20 | -2.459,20 | | |
| 4701 | Transitoire | | | 100,00 | -100,00 | | |
| 4799 | Avances c/te tiers | -705,33 | | 705,33 | | | |
| 4901 | Diffusion scientifiques | -28.011,97 | | 28.011,97 | -26.277,00 | | -26.277,00 |
| 4903 | Report U.K. | -4.957,87 | | 4.957,87 | | | |
| 4906 | Report prest. Laboratoire . . . | -12.394,68 | | 12.394,68 | | | |
| 4913 | Report Salaires (budget) | -19.831,48 | | 19.831,48 | -50.000,00 | | -50.000,00 |
| 5010 | Banque et Caisse d'Epargne | -12.530,57 | | 418.965,43 | -398.800,27 | | 7.634,59 |
| 5011 | BCEE Livret Epargne | 499,68 | | 10.503,96 | -10.499,68 | | 503,96 |
| 5012 | BCEE 5412/6480-8 | 248,63 | | 153.185,10 | -115.286,13 | | 38.183,60 |
| 5013 | BCEE 5412/6799-3 | 1.528,51 | | 1.564,43 | -1.530,01 | | 1.562,93 |
| 5100 | Caisse petit matériel | | | 1.000,00 | -814,82 | | 185,18 |
| 5900 | Transferts de fonds | | | 292.843,39 | -292.843,39 | | |
| | TOTAL GENERAL | - ,00 | | 1.088.769,52 | -1.039.449,95 | | 49.319,57 |
| | TOTAL OUVERTURE | | | 101.272,01 | -101.272,01 | | |
| | TOTAL ENTREPRISE | | | 1.190.041,53 | -1.140.721,96 | | |

Référence de publication: 2011080483/55.

(110089317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Promonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam.

R.C.S. Luxembourg B 99.667.

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMONOVA S.A. avec siège social à L-4940 Bascharage, 87 avenue de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.667, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, end ate du 26 février 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 483 en date du 07 mai 2004.

L'Assemblée est ouverte à 14h sous la présidence de Monsieur Jean- Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luciano MERCURIO, entrepreneur, demeurant à L-3321 Berchem, 22 rue Hans Adam.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Bascharage à Berchem et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bascharage à Berchem et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Cette société aura son siège à Berchem. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3321 Berchem, 22 rue Hans Adam.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à SEPT CENT EUROS (700.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Mercurio; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 6130. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079476/50.

(110088138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Qualcount S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

L'an deux mille onze,

Le trente mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QUALCOUNT S.A., SPF", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 3 mars 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1080 du 23 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.661, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine BURGRAFF, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle SCHUL, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "QUALCOUNT S.A., SPF".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "QUALCOUNT S.A., SPF".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire en fonction, pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Burgraff, S. Gashonga, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 25986. Reçu douze euros 12,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080187/70.

(110088862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Revada, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080204/10.

(110089392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Rinteln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.178.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.018.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080206/11.

(110089263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Blooming Creek Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.467.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 8 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle deux Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011081100/17.

(110090153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Riviera Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVIERA HOTEL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011080207/10.

(110089238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Skinprotect AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 83.712.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 9. Juni 2011.

Référence de publication: 2011080214/10.

(110089391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

European Screening Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 82.920.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN SCREENING LIMITED S.à r.l. qui s'est tenue en date du 26 mai 2011 que:

- Monsieur Cédric Lefèbvre, né le 6 juin 1969 à Arras (France), demeurant 13, Rue André Delpierre, F-59700 Marcq en Baroeul, démissionne de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.
- Monsieur André Triolet, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (Belgique), demeurant professionnellement 3, Rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, est nommé comme nouveau gérant avec effet immédiat.
- Monsieur Cédric Lefèbvre, précité, vend les 100 parts sociales qu'il possède dans la société EUROPEAN SCREENING LIMITED S.à r.l., à Monsieur Guy Lefèbvre, né le 5 octobre 1947 à Equirre (France), demeurant 1, Cité du Grand-duc Jean, L-7233 Bereldange, en date du 16 mai 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2011083108/20.

(110092719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Fimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.
R.C.S. Luxembourg B 81.184.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FIMALUX S.A., établie et ayant son siège à L-4714 Pétange, rue Eucosider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B81.184, constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS de Luxembourg en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 22 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Hervé TYDGAT, demeurant à Valleroy (France), qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Philippe LEPRETRE, demeurant à Remerschen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social avec effet rétroactif au 31 décembre 2010 et modification subséquente de l'article 14 des statuts.

2. Réduction subséquente de l'exercice 2010.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2010, et par conséquent de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

" **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de raccourcir l'exercice 2010, pour qu'il prenne fin au 31 décembre 2010 au lieu du 31 mars 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TYDGAT, DEMICHELET, LEPRETRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2011. REM 2011 / 612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080772/48.

(110089872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

**European Life Science Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ourasi S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Navitrade Holding N.V., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Curacao, with registered office at 4, Brionplein, Willemstad, registered with the Curacao Commercial Register under number 72713, here represented by Mr Onno BOUWMEISTER, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Curacao on May 23rd, 2011.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Ourasi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 159.977 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 25th, 2011, which deed was not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Association (the Articles) have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125), representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Modification of the Name of the Company into "European Life Science Associates S.à r.l. (in abbreviation ELSA S.à r.l.)".

2. Amendment of the provisions of Article 2 of the Articles of Association of the Company, to be read as follows:
"The Company will exist under the name of European Life Science Associates S.à r.l. (in abbreviation ELSA S.à r.l.)"

3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "European Life Science Associates S.à r.l. (in abbreviation ELSA S.à r.l.)".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2, of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of European Life Science Associates S.à r.l. (in abbreviation ELSA S.à r.l.)"

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Navitrade Holding N.V., une société anonyme de droit de Curaçao, ayant son siège social au 4, Brionplein, Willemstad, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Curaçao sous le numéro 72713, ici représentée par Monsieur Onno BOUWMEISTER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Curaçao le 23 mai 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Ourasi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.977 (la Société).

La Société a été constituée le 25 mars 2011 suivant un acte du notaire instrumentaire, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les cent (100) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en «European Life Science Associates S.à r.l. (en abrégé ELSA S.à r.l.)».

2. Modification de l'article 2, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société prend la dénomination sociale de European Life Science Associates S.à r.l. (en abrégé ELSA S.à r.l.)».

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

86160

Première résolution

L'associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «European Life Science Associates S.à r.l. (en abrégé ELSA S.à r.l.)».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2, des Statuts afin d'y refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de European Life Science Associates S.à r.l. (en abrégé ELSA S.à r.l.)»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. LAC/2011/24938. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076314/107.

(110085006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Stramongate S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080219/10.

(110089603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.205.817,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011090190/14.

(110100484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.
